

Les films à la Bibliothèque publique d'information

Le chiffre d'affaires du marché DVD a baissé de 7 % en France l'année passée; en 2005, il était déjà en baisse de 9 % par rapport à 2004. Ce repli, après une progression spectaculaire depuis 1999, ajouté au fait que le taux d'équipement des ménages a atteint 80 %, laisse présager une nouvelle mutation technique. De leur côté, les producteurs et distributeurs de disques en sont à chercher des solutions de survie face à la « tornade numérique ».

Catherine Blangonnet

Bibliothèque publique d'information
catherine.blangonnet@bpi.fr

Cette fois, il ne s'agit donc plus d'essayer de prévoir quel nouveau support va remplacer le DVD sur le marché, ni de faire évoluer une nouvelle fois les collections, mais bien plutôt de réfléchir aux conséquences de l'arrivée massive des films en ligne. Et comme le disait au dernier Midem le patron du label Wagram: « *L'ancien monde s'écroule, mais s'il faut attendre quinze ans pour voir le nouveau apparaître, on sera mort avant.* » On pourrait ajouter: les collections des bibliothèques aussi.

Comment les bibliothèques vont-elles pouvoir faire face à cette évolution? Et comment la Bibliothèque publique d'information, qui a été dès sa création un laboratoire de la diffusion des images animées dans les bibliothèques publiques, mais qui reste singulière dans son fonctionnement et sa politique documentaire, participe-t-elle aujourd'hui à cette évolution et peut-elle faire bénéficier le réseau des bibliothèques publiques des moyens exceptionnels dont elle dispose?

La BPI a été en 2004 la deuxième bibliothèque publique en France, après la BnF, à offrir en consultation une collection de films entièrement numérisée. En reprenant en 2005 la gestion du Catalogue national de films documentaires pour les biblio-

thèques publiques¹, elle s'est engagée dans l'action territoriale en réaffirmant son choix initial de politique documentaire. De plus en plus de bibliothèques sont également convaincues que le cinéma documentaire occupe une place particulière dans leurs collections audiovisuelles. Le succès croissant du Mois du film documentaire montre que le public suit cette proposition. On ne peut sans doute engager la bataille du numérique sur tous les fronts. La BPI s'est engagée pour sa part sur celui du cinéma documentaire.

Le 30^e anniversaire de l'établissement incitait à faire un rapide survol historique de l'évolution des supports et des modes de communication à la BPI qui a abouti au choix de la numérisation. Et avant d'aborder l'action territoriale et les projets de coopération, un rappel de l'évolution de sa politique documentaire semblait nécessaire pour réaffirmer ce credo que les techniques doivent être au service de la diffusion de la connaissance et de la culture et non l'inverse.

1. Voir: Catherine Blangonnet, « Le cinéma documentaire dans les bibliothèques publiques », *BBF*, 2005, n° 1, p. 64-72 (Ndlr).

Après avoir été responsable de la mission audiovisuelle de la Direction du livre et de la lecture, **Catherine Blangonnet** est chef de service audiovisuel de la BPI. Fondatrice et rédactrice en chef de la revue Images documentaires, elle est également membre du conseil d'administration de l'association Images en bibliothèques.

Du multimédia à l'« unimédia »

Comment le système de consultation des films à la BPI s'est-il transformé au cours des années et adapté à l'évolution des techniques de diffusion ?

Lorsque la BPI a ouvert en 1977 avec une collection de 800 films documentaires sur support vidéo, celle-ci représentait une véritable nouveauté pour le public et a d'ailleurs suscité un réel engouement² : c'était la première fois qu'étaient résolus à la fois les problèmes juridiques et techniques qui limitaient jusque-là la diffusion des films à la salle de cinéma et au support pelliculaire. Ainsi la BPI a été la première bibliothèque en France à pouvoir se dire « multimédia ». Elle juxtaposait dans ses collections différents types de « supports » : papier (livres, revues), microfiches et microfilms, diapositives, disques vinyle 33 tours et cassettes vidéo U-Matic. Aujourd'hui, la BPI continue à utiliser le terme « multimédia » pour ses écrans de consultation qui offrent toutes sortes de ressources numériques, qu'elles soient internes (DVD et CD sur robots, fichiers de films et cédéroms sur serveurs) ou externes (bases de données sur Internet).

S'il reste encore des microfilms à la BPI pour des collections non encore numérisées, les appareils de lecture optiques ayant survécu, les images fixes sur diapositives ont disparu. Le prototype d'écran associé à un « pa-

nier » de diapositives s'est vite révélé trop fragile pour un usage intensif. Le choix du vidéodisque, à l'existence éphémère, a été fatal à cette collection qui a disparu avant l'apparition des banques d'images numérisées.

Économie d'une génération de support

Au contraire, le choix initial pour les films, dès 1975, d'un support semi-professionnel, l'U-Matic 3/4 pouce, alors que la bataille commerciale faisait rage autour de trois formats 1/2 pouce pour l'usage domestique (VHS, Betamax et V2000), s'est révélé pertinent. L'U-Matic, dont la qualité d'image et surtout de son – par rapport notamment à la VHS – était excellente, a résisté à l'usage intensif

Le principal obstacle à la numérisation reste l'environnement juridique

de la consultation sur place à la BPI. À tel point que l'établissement a pu faire l'économie d'une génération de support. Au milieu des années 1980, les collections des bibliothèques publiques passaient de l'U-Matic pour la consultation sur place à la VHS pour le prêt, ce format ayant entre-temps triomphé sur le marché. La BPI, qui n'offre que des collections à consulter sur place et ne pratique pas le prêt, a pu ainsi faire l'« économie » de la VHS – mais aussi de supports éphémères comme le Hi8, utilisé dans un certain type de robots, et le S-VHS, choisi à l'origine par la BnF – et passer directement de l'U-Matic au numérique³.

À partir de 2003, sous l'impulsion de son directeur d'alors, Gérard Grunberg, la BPI s'est dotée d'un nouvel outil informatique permettant la diffusion à la fois de fichiers numérisés stockés sur un serveur⁴ et de DVD stockés dans des robots⁵. La norme choisie pour les films numérisés sur serveur est le format de compression Mpeg-4 WM9, à un débit de 2,5 Mb/s. Cette norme offre une haute qualité d'image en plein écran. L'interface de consultation, développée par la société Ineo, permet le positionnement sur une séquence précise du film à l'aide du *time-code*, la pose de signets pour repérer et analyser des séquences, ainsi que la prise de notes sur un espace personnel. En revanche, la copie, même partielle, des films sur l'espace personnel n'est pas autorisée.

Le principal obstacle à la numérisation reste en effet l'environnement juridique. Malgré les moyens importants mis en œuvre, la numérisation a conduit dans un premier temps à une réduction importante de la collection : environ 1 000 films acquis avant 1998 ont dû être retirés du fonds avant l'échéance des droits car la numérisation n'était pas prévue dans les conventions d'achat de droits jusqu'en 1997. En revanche, l'acquisition des robots a permis de puiser dans l'édition DVD pour reconstituer rapidement la collection. Dans le courant de l'année 2007, celle-ci retrouvera son volume antérieur à la numérisation (environ 2 300 titres), en ayant perdu néanmoins de son originalité. Par la suite, la BPI va tenter de rééquilibrer les acquisitions de DVD édités et les achats de droits de films inédits, qui bénéficieront aussi aux autres bibliothèques publiques.

2. Cf. Jean-Claude Passeron et Michel Grumbach, *L'œil à la page: enquête sur les images et les bibliothèques*, 2^e édition revue et corrigée, GIDES, 1981, 2 vol., 474 et 492 p. Voir aussi l'édition abrégée (346 p.), publiée par la BPI en 1984.

3. Techniquement, la numérisation a été faite à partir, non des cassettes de diffusion 3/4 pouce U-Matic, mais des masters 1 pouce, Béta SP ou Béta numériques, afin de garantir la qualité de l'image et du son.

4. Le serveur a une capacité de 1 000 heures pour 100 accès simultanés à haut débit. Connexion de 100 Mb/s pour les postes multimédias, connexion Giga pour le serveur de flux. Fin 2006, 827 fichiers de films sont chargés sur le serveur.

5. Deux robots de 800 places et 28 lecteurs DVD-Rom. La norme des DVD est le Mpeg-2 full D1, à un débit maximum de 10Mb/s. Fin 2006, les robots contiennent 1 174 DVD (soit 1 373 films).

Déssectorisation

L'accès à la collection de films a également évolué au cours des trente dernières années. D'abord répartis en semi-libre accès⁶ dans tous les secteurs de la bibliothèque sur trois niveaux, les films, après les travaux réalisés dans le Centre Georges Pompidou, ont été rassemblés en 2000 dans un espace son/vidéo situé au troisième niveau de la bibliothèque, avec un système de réservation. À compter de juin 2004, la collection numérisée est devenue accessible sans réservation sur 100 écrans multimédias répartis par secteurs sur deux niveaux de la bibliothèque. En mars 2006, avec l'ouverture du nouveau portail de la BPI, les films ont été « déssectorisés », tous les films de la collection devenant accessibles comme les autres ressources numériques de la bibliothèque, sur 132 écrans.

Il faut noter que cette « déssectorisation » ne s'est pas faite sans résistance de la part des bibliothécaires, la logique du classement par domaines de la connaissance s'opposant encore dans les esprits à ce nouveau libre accès favorisé par la multiplication des écrans informatiques. Exemple de cette résistance : les films de musique (films documentaires et concerts filmés) qui ne peuvent être consultés que dans un « espace musique » situé au 3^e niveau de la bibliothèque⁷. Ce n'est qu'avec la déssectorisation qu'on peut également sortir de certaines impasses de classement : beaucoup de sujets de films, souvent les plus originaux, sont à la croisée de plusieurs thèmes et peuvent être classés aussi légitimement dans deux

ou trois domaines. Certains sont inclassables sinon dans une catégorie « essais ». Les catalogues informatisés permettent déjà depuis longtemps une recherche multi-critères. Avec la « dématérialisation » du support de consultation, on sort définitivement de la logique de l'exemplaire de diffusion unique avec sa cote de classement.

Video On Demand en test

La BPI dispose également depuis 2004, à proximité du secteur « Arts », de dix écrans plus grands que les autres écrans de la bibliothèque, logés dans des carels, avec deux casques d'écoute, pour une consultation de films sur réservation. C'est naturellement dans cet espace que la BPI a prévu de tester l'utilisation de sites de VOD par son public.

On assiste en effet, depuis le dernier trimestre 2005, à une multiplication des services de VOD en ligne, qu'ils soient proposés par des producteurs (Arte, Ina), des éditeurs (Éditions Montparnasse) ou des agrégateurs (Vodeo.tv, Télésavoirs), sans compter la plupart des opérateurs télécom et satellite. Bien que le contexte reste mouvant et que l'offre soit loin d'être stabilisée en termes de contenus et de tarifs, un premier site, celui d'Arte VOD, a semblé pouvoir compléter et élargir la collection de la BPI, en harmonie avec sa politique documentaire. À tel point qu'il a fallu exclure de l'offre du site les nombreux films produits ou édités par Arte qui se trouvent déjà dans le fonds de la BPI⁸.

Environ 200 nouveaux films documentaires seront ainsi proposés au public au cours du premier trimestre 2007⁹. Il sera intéressant d'observer le comportement des usagers de la

BPI face à cette offre nouvelle. On peut imaginer par exemple d'acquiescer pour la collection permanente les droits d'un film qui aurait été très souvent téléchargé à partir de ce site. Mais on peut craindre aussi l'appropriation par un petit nombre de lecteurs de ce nouveau service. Les résultats de ce test seront communiqués à l'ensemble des bibliothèques intéressées sur l'espace professionnel du site de la BPI.

Avec la VOD, le principe de la gratuité des services à la BPI n'est pas remis en cause puisque c'est la bibliothèque qui prend en charge le coût du téléchargement des œuvres, et le choix d'Arte pour une première expérience n'a pas soulevé de débats. En revanche, la BPI s'interroge sur le choix des autres sites qui pourraient être proposés. Dans un premier temps, elle réfléchit à une méthode d'évaluation du contenu des sites de VOD, évaluation qu'elle souhaite conduire en coopération avec d'autres bibliothèques, dans le cadre du consortium Carel¹⁰.

Les évolutions de la politique documentaire

Dès 1975, la BPI commençait à constituer, par des achats de droits auprès des réalisateurs, des producteurs ou des distributeurs, une collection originale de films documentaires en complément des collections imprimées. Jean-Pierre Seguin, fondateur et premier directeur de la bibliothèque du Centre Pompidou, l'avait imaginée ainsi : une grande bibliothèque du dernier tiers du XX^e siècle ne pouvait ignorer l'apport du cinéma à la connaissance, des archives filmées aux documents d'histoire, des images d'artistes et interprètes « au travail » à l'appréhension de la peinture contemporaine ou de la musique, ou de la parole filmée des écrivains et des

6. Tout au début, les boîtiers (ou des « fantômes ») étaient classés parmi les livres, tandis que les cassettes elles-mêmes étaient conservées dans les différents bureaux d'information. Le lecteur obtenait la cassette en échange du boîtier et s'installait devant un écran de télévision relié à un magnétoscope dont certaines fonctions (arrêt sur image et avance rapide) avaient été masquées.

7. Une autre raison, plus discrète, motive également ce choix de cantonner les documents musicaux dans cet espace : la volonté de fixer un public souvent « difficile » dans un lieu circonscrit.

8. Les films de fiction à ce stade ont été exclus également de cette offre.

9. Au cours de ce test, pour un forfait de 300 € par mois, un nombre limité de films – une dizaine d'heures – pourra être téléchargé au cours d'une journée. Ces films resteront consultables sur le poste jusqu'à l'heure de fermeture de la bibliothèque.

10. Carel, Consortium pour l'acquisition de ressources en ligne : <http://www.bpi.fr> rubrique « espace pro ».

LES FILMS À LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION

penseurs comme introduction à leur œuvre écrite...

Ce choix du cinéma documentaire, rappelons-le, correspondait à la vocation encyclopédique de la bibliothèque et à une volonté de faire connaître des films à forte valeur culturelle mais absents des chaînes de télévision et peu diffusés dans les réseaux commerciaux. La production documentaire s'est révélée d'une telle richesse, particulièrement pour la sociologie et l'ethnologie, que, dès 1978, un an après l'ouverture du Centre, était créé le festival Cinéma du réel, qui a permis de faire venir des films du monde entier. Une partie de ceux qui étaient sous-titrés en français a pu être intégrée à la collection de la BPI et, plus tard, au Catalogue national de films documentaires pour les bibliothèques publiques¹¹.

Parallèlement à ce fonds documentaire, la BPI a constitué une collection de films d'animation, découverts dans des festivals spécialisés et eux aussi voués à une diffusion non commerciale. Enfin, un fonds de films pour enfants, fiction, animation et documentaire, est venu compléter la collection de la bibliothèque des enfants. En 1986, on pouvait voir 2 000 films documentaires sur 50 écrans (moniteurs vidéo) répartis par secteurs, 80 films d'animation classés dans les Arts, 130 films en version originale à la médiathèque de langues et 200 films à la bibliothèque des enfants, aujourd'hui disparue¹².

Le fonds de films répond toujours aux principes fondateurs de la bibliothèque: « *Offrir à tous un choix constamment tenu à jour de collections françaises et étrangères de documents d'information générale*

et d'actualité¹³. » Les principes généraux qui guident l'acquisition des films sont donc ceux de la BPI: encyclopédisme, pluralisme des points de vue, complémentarité des supports, actualité et référence. Le film documentaire a continué d'être privilégié dans la mesure où aucun domaine de la connaissance aujourd'hui ne peut se passer de l'apport spécifique de l'image animée. Dans tous les stades de formation, lorsqu'on aborde cette question du documentaire dans les bibliothèques, on insiste justement sur cette fameuse complémentarité. Pour ne donner qu'un seul exemple, l'œuvre du documentariste américain Frederick Wiseman, à laquelle la BPI et la Cinémathèque française ont rendu hommage à l'occasion du Mois du film documentaire en novembre 2006, observation minutieuse des institutions américaines depuis 1967, est une source de première importance pour la compréhension de la société occidentale.

Une nouvelle évolution, cette fois vers la fiction, a été entreprise depuis deux ans. En réalité la fiction n'était pas absente des collections: certaines œuvres transcendent l'opposition classique entre fiction et documentaire. Celle du Hollandais Johan van der Keuken, présente dans les collections depuis 1986, constitue un bon exemple. De même, avec les créations de spectacles vivants (théâtre, opéra, danse), on a introduit depuis plusieurs années des formes de fiction. La fiction étant de plus en plus nourrie par le documentaire, plus récemment, la BPI a souhaité ouvrir ses collections à des films qui éclaireront les enjeux politiques, sociaux et culturels contemporains mieux qu'aucun documentaire ne pourrait le faire. Un seul exemple, sur la question de l'immigration: le film de Michael Winterbottom, *In This World*, qui accompagne deux immigrés clandestins depuis un camp de réfu-

giés du Pakistan jusqu'en Angleterre. Aucun documentaire n'aurait pu être tourné dans les conditions réelles de ce dangereux périple.

Le cœur de la collection reste composé de documentaires dits « de création », films d'auteur et « essais » documentaires, venus du monde entier, qui privilégient une recherche formelle lorsqu'elle est au service d'un contenu et d'un point de vue. Les films documentaires et leurs auteurs ne bénéficient que rarement d'une vraie critique cinématographique et, lorsqu'ils sont diffusés sur des chaînes de télévision, s'ils le sont, c'est à des horaires tardifs. Comme les films d'animation, ils restent donc peu connus du public. Pour mettre en valeur sa collection, à côté du festival Cinéma du réel, la BPI a dû développer depuis l'origine une politique active de programmation audiovisuelle dans les salles de cinéma du Centre Pompidou¹⁴.

L'action territoriale de la BPI et la coopération

En 2005, la Direction du livre et de la lecture confiait à la BPI la gestion et la diffusion du Catalogue de films documentaires pour les bibliothèques publiques constitué au sein du ministère de la Culture depuis la fin des années 1970¹⁵. Cette gestion a été intégrée aux missions du service audiovisuel qui participe désormais activement à la prospection et la sélection des films.

Celle-ci s'effectue toujours au sein d'une commission de sélection nationale, représentative du réseau de diffusion. Cette instance, au sein de laquelle la BPI et des membres de

11. Aujourd'hui, plus de 150 films issus des différentes sélections du Cinéma du réel font partie du Catalogue national.

12. La Bibliothèque des enfants a été fermée en 1987. La collection de films a disparu mais, de l'activité de l'équipe fondatrice, a été maintenue une programmation hebdomadaire au Centre Pompidou, *L'Écran des enfants*, réalisée par la BPI: une séance à 14 heures tous les mercredis présente des films inédits ou en avant-première, et des cycles thématiques ou consacrés à des cinématographies étrangères.

13. Art. 2 du décret n° 76-02 du 27 janvier 1976 portant création de la Bibliothèque publique d'information.

14. Chaque année, la BPI organise une reprise du palmarès et d'une partie du programme du festival d'Annecy en juin. La Journée mondiale du cinéma d'animation en octobre est l'occasion de faire découvrir des techniques originales et des auteurs d'animation peu connus. Enfin, depuis la création du Mois du film documentaire, la BPI organise chaque année en novembre des hommages à des cinéastes documentaristes.

15. Voir note 1.

l'association Images en bibliothèques travaillent conjointement, effectuée, dans la production documentaire récente, des sélections de films susceptibles de compléter les collections des bibliothèques publiques. C'est parmi ces sélections que la BPI choisit les films du Catalogue national. Une convention vient d'être signée en février 2007 entre l'association Images en bibliothèques et la BPI, afin de pérenniser cette commission et d'en fixer les règles de fonctionnement.

Le Catalogue national comporte aujourd'hui 1 520 titres et se trouve en ligne sur le site de la BPI¹⁶. Deux suppléments trimestriels sont édités chaque année, avec une centaine de nouveaux titres par an. En 2006, 140 bibliothèques ont commandé des films dans ce catalogue¹⁷. Les droits acquis couvrent le prêt gratuit à domicile ainsi que la représentation publique, que ce soit la consultation individuelle ou la projection collective, également à titre gratuit, dans l'« emprise » des bibliothèques publiques. Grâce à ces droits de projection collective acquis avec les DVD du Catalogue national, celui-ci représente une source importante pour la programmation en bibliothèques, notamment à l'occasion du Mois du film documentaire.

Avec les droits de numérisation acquis depuis 1998, les bibliothèques disposent d'environ 700 films qu'elles peuvent enregistrer sur un serveur desservant plusieurs postes de consultation dans un même lieu. Dans le cadre de conventions de coopération, la BPI met gratuitement à la disposition des bibliothèques qui le souhaitent les fichiers numérisés par l'établissement au format Mpeg-4 de ces films. Les notices de catalogage au format Unimarc sont

fournies avec les fichiers de films. L'interface d'interrogation est facile à réaliser.

La première bibliothèque à avoir souhaité bénéficier de cette offre est la bibliothèque Kateb Yacine de Grenoble, qui a inauguré ce nouveau service en novembre 2006, à l'occasion du Mois du film documentaire, avec une sélection de 200 films¹⁸. La bibliothèque de l'Alcazar à Marseille a demandé à bénéficier de cette offre en 2007, ainsi que les bibliothèques d'Orléans, de Strasbourg et de Cergy-Pontoise. Plusieurs autres bibliothèques ont aussi manifesté leur intérêt.

Les droits de transmission dématérialisée ont été acquis pour tous les nouveaux films depuis 2005, afin de permettre le téléchargement des fichiers à partir du serveur de la BPI. Ce service devrait pouvoir être mis en œuvre à compter de 2008 avec la refonte de la partie professionnelle du site de la BPI et la création d'un extranet. Pour le Catalogue national, il sera ainsi possible, pour tous, d'interroger le catalogue, de voir des extraits des films et des photos, et pour les bibliothèques autorisées, de commander des DVD en ligne directement auprès du laboratoire prestataire¹⁹ ou de télécharger les fichiers Mpeg-4 et les notices en Unimarc.

Les œuvres audiovisuelles sont mortelles

En conclusion, on peut craindre que le coût d'une collection permanente ne soit difficile à défendre et à maintenir à plus long terme face à une offre pléthorique de films en ligne, qu'il ne serait pas possible d'évaluer, encore moins de cataloguer, mais dont le coût pourrait encore baisser considérablement.

Il faut répéter que l'offre de films en ligne est loin d'être stabilisée en termes de tarifs et de contenus et qu'il est donc bien impossible à l'heure actuelle de faire le moindre pronostic sur son évolution. Une récente étude du Centre national de la cinématographie sur les pratiques des Français en matière de vidéo à la demande²⁰ montre que plus la consommation de films en salles et sur DVD est forte, plus l'utilisation de services de vidéo à la demande est courante, mais si la VOD était connue de près de 63 % des internautes à la fin de l'année 2006, seulement 4,4 % d'entre eux avaient effectué un téléchargement payant. Cette pratique peut-elle s'ajouter aux autres « consommations » de films sans pour autant les faire disparaître et sans détruire le fragile équilibre entre production et distribution?

Aujourd'hui, il est donc plus que jamais nécessaire de mettre en commun les moyens des bibliothèques afin de faire face aux évolutions techniques de plus en plus rapides, car les bibliothécaires auront peut-être un rôle nouveau à jouer avec les autres diffuseurs du secteur non commercial : repérer et faire connaître des œuvres originales noyées dans l'offre en ligne.

Il ne faut pas oublier non plus que les œuvres audiovisuelles sont mortelles. Elles disparaissent à l'expiration des droits acquis, si des ayants droit ne peuvent être retrouvés, ou encore si elles n'ont pu être recopiées à temps sur un support consultable. Il faut donc souhaiter que la loi autorise les bibliothèques à numériser les films de référence qu'elles auront acquis, et dont les éditions seront épuisées dans quelques années, afin de pouvoir continuer à les faire vivre.

Janvier 2007

16. www.bpi.fr/catalogue_films

17. 493 bibliothèques ont obtenu au cours des années un droit de tirage sur les masters du catalogue : 401 bibliothèques municipales, 64 bibliothèques départementales et 28 autres bibliothèques publiques ayant un autre statut. 31 nouvelles bibliothèques sont entrées dans ce réseau en 2006.

18. Les bibliothèques qui le souhaitent peuvent recevoir sur demande cette sélection de 200 films soit sur papier, soit par courrier électronique.

19. Cette possibilité existe sur le site actuel, mais les commandes ne peuvent se faire que titre par titre et on ne peut constituer de « paniers » de commande.

20. *Pratiques de la VOD en France*, Centre national de la cinématographie, Service des études, des statistiques et de la prospective, décembre 2006, consultable sur le site du CNC (www.cnc.fr). Cette étude s'appuie sur un sondage en ligne auprès de 3 761 individus âgés de 15 ans et plus, réalisé en octobre-novembre par l'institut Novatris.